

Noël 2026-2027

Séjours de VACANCES pour ADULTES
nécessitant un ENCADREMENT



Message de Nouvel Horizon

Madame Monsieur,

Pour cet hiver 2026, nous vous proposons des séjours sur les dates suivantes :

- Du 23 décembre 2026 au 2 janvier 2027
- Du 27 décembre 2026 au 2 janvier 2027

Dans cette brochure vous trouverez des séjours ayant pour thèmes les ateliers (relaxation, danse, musique, douceur...). Nous proposons également des séjours tournés vers les parcs d'attractions ainsi que des spectacles.

Afin de compléter l'offre, des séjours à la montagne, au bord de la mer et également à l'étranger sont proposés.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Cordialement

Tony et son équipe

NOUVEL HORIZON

22 aux Quatre Vents – 35 133 JAVENÉ

Tél. 02 99 95 31 80

contact@nouvel-horizon.fr

SAS au capital de 10 000 euros – RCS RENNES B409 901 022 – SIRET 409 901 022 00023 – APE 7912 Z

Assurance : GENERALI n°AU987550 – Garant : APS – 15, avenue Carnot – 75017 PARIS

TVA Intracommunautaire n° FR 314 099 010-22

Licence : IM035.10.0017

Agrément vacances adaptées organisées : n° AGR.035-2023-001

Processus d'inscription

Pour effectuer l'inscription à un séjour correspondant au profil de votre protégé (voir tableau d'autonomie page 6).

Veuillez nous contacter pour mettre une option sur le séjour

- * soit par téléphone 02 99 95 31 80
- * soit par mail contact@nouvel-horizon.fr
- * soit par courrier à l'adresse suivante :

Nouvel Horizon
22 aux Quatre Vents
35 133 Javené

En retour, nous vous adressons la fiche d'inscription ainsi que la fiche de renseignements individuelle.

Dès réception de ces fiches, vous avez 15 jours pour nous retourner le dossier complet :

- * La fiche d'inscription individuelle
 - * La fiche de renseignements individuelle
 - * Un chèque ou virement de **400 €** + assurance annulation (facultative), celle-ci doit être réglée avant le départ en séjour.
- À réception du dossier complet, nous vous adressons une facture de séjour touristique qui tient lieu de confirmation.

Pas de possibilité de chambre individuelle.

1 mois avant le départ

- * Le solde du séjour doit nous être adressé sans rappel de notre part.
- * La facture acquittée est délivrée sur demande.
- * Nous vous adressons les horaires de prises en charge Aller/Retour avec une pochette contenant les étiquettes bagages, un badge nominatif, un trousseau et une fiche médicament.

COORDONNÉES BANCAIRES :

Domiciliation bancaire : BNP PARIBAS FOUGÈRES

RIB : 30004-00247-00010004652-13

IBAN : FR76 3000 4002 4700 0100 0465 213

BIC : BNPAFRPP

**Nous adhérons à l'ANCV et de ce fait nous acceptons les chèques vacances
(à nous adresser avant le départ en vacances).**

Départ en vacances

- * Carte Nationale d'Identité et passeport obligatoires pour l'Étranger.
- * Carte Européenne d'Assurance Maladie (à demander auprès de la Sécurité Sociale de votre département au moins 1 mois avant de partir) pour l'Étranger et Pays de la Communauté Européenne.
- * Une photocopie des papiers d'identité + carte mobilité inclusion suffit pour les séjours en France.
- * La valise avec suffisamment de linge marqué, une alèse et des protections (si besoin).
- * Les médicaments pour l'ensemble du séjour + le convoyage Aller/Retour dans un ou plusieurs piluliers.
- * **Carte Vitale Originale (surtout pour les personnes ayant des soins infirmiers).**

Retour des vacances

Durant le mois de janvier, NOUVEL HORIZON vous adresse le bilan de séjour rempli par les animateurs, ainsi que les demandes de remboursement concernant des soins (maladie, infirmiers...). Les originaux vous seront retournés contre remboursement.



Les transports

Les transports ne sont pas compris dans le prix de séjour, pour connaître le prix correspondant à la zone A, voir page 5.
Le prix du transport correspond à la prise en charge de la ville la plus proche de votre domicile jusqu'à notre siège social pour les départs et retours de séjour.

- * Pour un groupe de huit personnes et plus partant et rentrant le même jour (pas obligatoirement sur le même séjour), il est possible d'être pris en charge dans votre établissement ou dans un lieu le plus proche possible, le lieu est défini par Nouvel Horizon.
- * N'hésitez pas à prendre contact avec les autres établissements proches de chez vous pour optimiser le temps.
- * Tous nos transports s'effectuent en mini-bus ou en car de tourisme.
- * Les transports A/R se feront dans la journée.
- * Afin de faciliter votre prise en charge, merci de vous rendre visible (sortir de votre véhicule).

Tous nos convoyages sont équipés de téléphone, vous pouvez nous contacter la semaine avant les départs afin de connaître le numéro.

Les convocations pour les prises en charge sont envoyées par courrier postal 1 mois avant le séjour.

Afin d'éviter les temps d'attente lors des journées de rassemblement, nous vous informons que nous pouvons accueillir vos résidents aux gares SNCF proches des lieux de séjours au début et de les y déposer pour la fin de séjour (nous fournir la copie des billets de train).

Nous sommes conscients de la longueur des transports, merci de vous assurer que vos protégés sont capables de supporter le temps de trajet, dans le cas contraire nous nous dégageons de toutes responsabilités.

Tous nos séjours passent par notre lieu de rassemblement, aller/retour, qui se trouve à Javené (35 133).

Convocation

Le 1er et le dernier jour des vacances sont consacrés aux transports.

Vous recevrez la convocation de transport avec les horaires et lieux de rendez-vous concernant la prise en charge de vos résidents. Si celle-ci ne vous convient pas, prendre contact par mail transport@nouvel-horizon.fr cette adresse est réservée aux transports ou par téléphone afin de trouver la meilleure solution possible.

Il est possible de connaître les modalités de transport du séjour 1 mois avant les départs.
Nous devons être en possession d'un numéro de portable afin de vous joindre, celui-ci devra nous être communiqué 15 jours avant le séjour, si personne n'est présent pour le retour du vacancier, nous le confierons à un taxi à votre charge.
Nous essayons de faire au mieux et le plus tôt possible afin de vous laisser le temps de vous organiser. Toutes modifications 15 jours avant les départs vous seront facturées.

Téléphone mobile / Courrier

Tous nos séjours sont équipés de téléphones portables. Le numéro attribué à chaque séjour vous a été communiqué avec l'adresse du lieu du séjour sur la facture. Les appareils sont mis en fonction le premier jour du séjour et éteints le dernier jour.



Le prix du transport (zone A) Aller ou Retour comprend :

Le 1^{er} jour (mercredi 23 décembre ou dimanche 27 décembre)

- ★ Transport depuis votre ville ou établissement ou lieu le plus proche de votre domicile
- ★ Dîner et nuit
- ★ L'encadrement
- ★ **Repas du midi non compris : prévoir un pique-nique**

Le dernier jour (samedi 2 janvier)

- ★ Petit-déjeuner du vendredi matin
- ★ Transport vers votre ville ou établissement ou lieu le plus proche de votre domicile
- ★ Le déjeuner du vendredi midi
- ★ L'encadrement
- ★ **Repas du soir non compris**

Le prix du transport correspond à la prise en charge de la ville la plus proche de votre domicile jusqu'à notre siège social.

Tableau d'autonomie

(conçu par Nouvel Horizon)

TBA 	Très Bonne Autonomie* Présence discrète de l'encadrement	Pas de problèmes moteur Bon marcheur – Dynamique
BA 	Bonne Autonomie Accompagnement actif	Pas de problèmes moteur Se déplace sans difficulté pour les sorties. Nécessité d'intervention : - Distribution médicaments - Distribution argent de poche Nécessité de sollicitation : - Toilette - Habillement
MA 	Moyenne Autonomie** Accompagnement et encadrement constants	Pas de problèmes moteur – Fatigable*** Nécessité d'intervention : - Distribution médicaments - Distribution argent de poche Nécessité de sollicitation avec présence verbale et physique : - Toilette - Habillement - Repas

*** Attention, nous rappelons que les personnes vivent dans un groupe en collectivité, ce qui entraîne des respects d'horaires et de participation à des activités.**

**** Nos équipes d'animations/accompagnateurs ne sont pas habilités et formés à prendre en charge les toilettes complètes. Ils se limitent à une présence, une guidance verbale et une aide partielle (rasage, dos, cheveux). Nos accompagnateurs ne sont pas des soignants.**

Hébergements



ESCALIER



ASCENSEUR



COUPLE



LITS SUPERPOSÉS



Pension complète : une participation est demandée à la mise et à la desserte de la table



Pension complète : repas confectionnés par l'équipe et les vacanciers

Voyage/Transport

Minibus



Car



Bateau



Avion



Les traitements et les frais médicaux

L'aide à la prise des médicaments est d'une importance capitale. Nous insistons sur le fait que tous les médicaments remis à notre personnel doivent être à l'intérieur d'un pilulier, sur lequel figurera le nom du vacancier. Prévoir la quantité suffisante pour la durée totale du séjour et des convoyages et mettre le tout dans la pochette NOUVEL HORIZON. Les traitements doivent être accompagnés de la posologie très lisible (prescription médicale ou copie).



ATTENTION : Nous n'assurons plus les soins et les régimes suivants :

- * soins de nursing (toilettes complètes...)
- * suivi infirmier des personnes insulino-dépendantes
- * injection, soins, pansements...
- * régime sans gluten

Les soins infirmiers sont à organiser par vos soins, ceci afin de garantir la confidentialité de l'intervention et le paiement des soins. Afin de vous aider dans l'organisation des soins, nous pouvons vous adresser sur demande, les adresses des cabinets infirmiers ou médicaux ainsi que les adresses des lieux de séjours.

Une fois les soins programmés, veuillez nous communiquer les heures de passage afin que nous présentions le vacancier. Le vacancier devra avoir sa carte vitale et mutuelle pour régler les soins directement à l'infirmière.

En cas de nécessité pendant le séjour, NOUVEL HORIZON peut faire l'avance des frais médicaux, ainsi que pour une visite chez le médecin et les soins courants. Les feuilles de maladie vous seront envoyées au retour des vacances contre remboursement.

La fiche de renseignements individuelle

La fiche de renseignements individuelle vous sera adressée en même temps que la fiche d'inscription. Nous vous demandons impérativement de nous la retourner dûment remplie et signée. Sans celle-ci, nous nous accordons le droit de refuser le (la) vacancier (ère). Si la fiche est incomplète et/ou non conforme à la personne, Nouvel Horizon s'autorise à effectuer un rapatriement à la charge du vacancier.

L'argent de poche

Si la personne peut gérer son budget personnel, elle conservera son argent de poche sous sa responsabilité. Dans le cas contraire, nous vous demandons de remettre la somme dans la pochette NOUVEL HORIZON au responsable du convoyage dans une enveloppe stipulant le nom et le montant. Nous ne fournissons plus les justificatifs de dépenses inférieures à 20 €.

Les bagages / Le trousseau

Un mois avant le départ, vous recevrez un badge nominatif, une pochette et les étiquettes bagages.

- * Inscription de l'adresse de chaque participant au dos des étiquettes cartonnées et accrochées aux bagages du vacancier les jours de départ en vacances.
- * Tous les vêtements doivent être marqués (nom / prénom).
- * Tous les bagages doivent être résistants pour supporter les changements de véhicules.
- * À proscrire impérativement les sacs fragiles et les sacs-poubelles.
- * Le poids maximum des bagages est limité à 20 kg par personne.

Le trousseau de base doit être établi en fonction du lieu de séjour et suivant les besoins de l'adulte. Tous les vêtements doivent être marqués aux noms/prénoms de la personne. Nous ne pouvons être tenus responsables des vêtements perdus, oubliés ou volés.

- * Séjour équestre : jogging, baskets et éventuellement bombe...
- * Séjour pêche : vêtements de pluie. Le matériel de pêche est fourni.
- * Séjour montagne : chaussures de marche, crème solaire, lunettes de soleil.
- * Une trousse de toilette comprenant : savon, brosse à dents, dentifrice, peigne, shampoing, rasoir, serviettes périodiques...
- * Prévoir **une gourde** avec Nom / Prénom.

Prévoir suffisamment de linge de rechange (sous vêtements). Les machines à laver pendant le séjour sont à la charge du client. Toutes les pièces du trousseau doivent être obligatoirement marquées. Pas de lavage du linge pour une semaine.

Pour les personnes énurétiques et encoprétiques, prévoir un trousseau adéquat + une alèse et des protections. Si cette dernière n'est pas fournie, il vous sera facturé toute détérioration de literie.

L'assurance

(Facultative et en supplément)

ATTENTION

La garantie annulation n'est pas comprise dans nos tarifs (montant de 5 % de la facture totale). Pour bénéficier de cette couverture, vous devez contracter la garantie annulation qui vous est proposée ci-dessous.

L'assurance annulation couvre avant et jusqu'au jour du départ :

- * Les maladies nécessitant une hospitalisation empêchant l'assuré de partir sur son lieu de séjour.
- * Les maladies contagieuses
- * Les accidents
- * Le décès de l'assuré

L'assurance annulation ne couvre pas :

- * Le décès d'un de ses proches.
- * Le refus de l'assuré de partir. Si l'assuré ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation de départ.
- * Si l'assuré ne peut pas présenter les documents de police et de santé exigés pour les voyages (passeport, visa, carte d'identité, pass sanitaire...).

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra après déduction faite des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ :

Si assurance annulation souscrite et fourniture de justificatif par courriel ou courrier postal

- * Le coût de l'assurance annulation n'est pas remboursé.
- * 100 €/semaine de franchise seront conservés pour les séjours en France.
- * 200 €/semaine de franchise seront conservés pour les séjours à l'étranger.

Si assurance annulation non souscrite

- * Plus de 30 jours avant le début du séjour : acomptes retenus
- * De 30 jours à 8 jours avant le début du séjour : 75 % du séjour sont retenus
- * Moins de 7 jours avant le début du séjour : 100 % du séjour sont retenus

L'assurance annulation n'est effective que si les montants du séjour et de l'assurance sont totalement acquittés. Toute annulation doit faire l'objet d'un courrier accompagné d'un justificatif et du RIB de la personne. Les réclamations éventuelles devront être faites par écrit dans un délai d'un mois après la fin du séjour. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

NOUVEL HORIZON se réserve le droit de renvoyer ou de déplacer un vacancier dans un séjour plus adapté – avec obligation de régler le coût supplémentaire. En cas de rupture du séjour, suite à son comportement, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

- * Si, par son comportement, il mettrait en danger sa propre sécurité, celles des autres ou le bon déroulement du séjour.
- * Si sa fiche de renseignements n'est pas conforme.

NOUVEL HORIZON ne peut être tenu pour responsable d'un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non-présentation du passager au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

**Pour les voyages en France : le prix du séjour + l'assurance annulation ne comprennent pas l'assurance rapatriement.
Pour les voyages à l'étranger : l'assurance rapatriement est comprise dans le prix du séjour.**

Sommaire

Séjours à thèmes

Atelier relaxation et bien-être	1180 €	page 12
Danses et musique (percussions)	1875 €	page 13
La Côte d'Émeraude	1875 €	page 14
Le village de Noël de Lille NOUVEAU	1875 €	page 15
Noël au Puy du Fou NOUVEAU	1975 €	page 16
Nouvel an à Saint Malo	1180 €	page 17
Nouvel an au pays des châteaux	1180 €	page 18
Nouvel an au Puy du Fou NOUVEAU	1180 €	page 19
Nouvel an sur les côtes Bretonnes	1180 €	page 20
Poitiers / Futuroscope	1180 €	page 21
Spectacle Shen Yun / La Baule NOUVEAU	1875 €	page 22
Villages illuminés en Normandie	1180 €	page 23
Zoo de Beauval / Aquarium de Touraine	1180 €	page 24

Séjours à la montagne

Balades en chiens de traîneau	1875 €	page 26
Hôtel aux Contamines Montjoie (SKI ALPIN)	1995 €	page 27
Snake-Gliss / Raquettes NOUVEAU	1900 €	page 28
Visites de fermes en Haute Savoie	1875 €	page 29

Paris et ses illuminations / Étranger

Château de Versailles / Spectacle de Magie / Lumières en Seine / Paris NOUVEAU	1180 €	page 32
Comédie Musicale : Shrek / Spectacle de Magie / Paris NOUVEAU SPECTACLE	1875 €	page 33
Comédie Musicale : Inferno / Spectacle de Magie / Paris NOUVEAU SPECTACLE	1180 €	page 34
Disney / Spectacle de Magie / Paris	1180 €	page 35
Thoiry Lumières Sauvages / Spectacle de Magie / Paris	1180 €	page 36
Noël en Belgique	1950 €	page 37

Conditions particulières et générales de vente	page 39-40
Fiche d'inscription individuelle	page 41-42
Fiche de renseignements individuelle	page 43-44

Séjours à thèmes



Atelier relaxation et bien-être

SITUATION

Séjour à **Fougères**, dans le département de l'Ille et Vilaine en Bretagne. Ville de 25 000 hab. située à 45 km de Rennes.

Hébergement à la Résidence du Gué Maheu à Fougères, dans des chambres de deux à trois lits, avec salle de bain équipée. Les chambres sont à l'étage.

Salle d'activités à disposition du groupe. **Séjour en pension complète**

Cohabitation avec le groupe « Danses et musique ».

PROGRAMME

2 séances « relaxation et bien-être » seront assurées pendant la semaine :

- * Atelier relaxation (technique de respiration, détente du corps, mouvements basés sur le qi-gong)
- * Amma-Assis : cette technique de toucher relaxant consistant à un massage bien-être utilisant l'acupression sur le dos, les épaules, les bras, les mains, la tête et la nuque. L'activité se pratique sur un siège ergonomique et dure 20 minutes.

Visites : Fougères (jardin public...), Laval (ville illuminée, jardin de la Perrine, nombreuses vitrines illuminées...).

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC

1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27

GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge



Danses et musique (percussions)

SITUATION

Séjour à **Fougères**, dans le département de l'Ille et Vilaine en Bretagne. Ville de 25 000 hab. située à 45 km de Rennes. Hébergement à la Résidence du Gué Maheu à Fougères, dans des chambres de deux à trois lits, avec salle de bain équipée. Les chambres sont à l'étage. Salle d'activités à disposition du groupe. **Séjour en pension complète**. Cohabitation avec le groupe « Atelier Relaxation et Bien-être ».

PROGRAMME

Danses : (1 séance) Danse créative et bien-être. Improvisation guidée, libère l'énergie et développe la créativité et le mieux-être.

Musique (percussion) : 1 séance sera assurée pendant la semaine

- * Initiation et découverte au monde de la percussion occidentale,
- * Sensibilisation au son des instruments peaux et métal,
- * Pratique sur les instruments (batterie, surdo, agogo, caïxa, tambourin).

Visites : Fougères (jardin public...), Laval (ville illuminée, jardin de la Perrine, nombreuses vitrines illuminées...).

Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1875 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27



GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

La Côte d'Émeraude

SITUATION

Accueil dans le département des Côtes d'Armor, à **St Jacut de la Mer**, dans une abbaye située au bord de la plage. Hébergement au 1^{er} étage et en chambres de 2 à 4 lits, toutes avec sanitaires complets (douches et WC). Salle de restauration à disposition. RDC : Salle d'activités, tennis de table / baby-foot / TV.

Séjour en pension complète

PROGRAMME

Visites :

- * St Lunaire (ses plages et sentiers côtiers)
- * St Cast le Guildo (son petit port)
- * Le Cap Frehel (le phare et fort la Latte)
- * Cité médiévale de Dinan (château, tour de l'horloge, rues pavées avec maisons à pans de bois)

Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1875 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27

GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Le village de Noël de Lille

NOUVEAU

SITUATION

Séjour à **Maisnil lès Ruitz**, le Parc d'Olhain s'étend dans un cadre préservé de 170 hectares. Ville située dans le département Pas de Calais, et en région Hauts de France.

Hébergement dans la Résidence des Jardins en chambres de 2 lits toutes avec sanitaires complets (wc et douche). Salle TV. Babyfoot. Ping Pong.

À l'extérieur : terrasse avec salon de jardin, luge sur rail (4 saisons)

Belvédère avec panorama à 360°.

Séjour en pension complète.

PROGRAMME

* Lille et son grand village de Noël traditionnel, installé au cœur de la ville, réunissant artisans de toute la France et spécialités lilloises dans un décor féerique. Chalets d'artisanat, idées cadeaux et produits gourmands se succèdent sous les guirlandes, perpétuant l'esprit convivial et familial des Noël du Nord.

* Arras : la Grand'place – le Beffroi - le marché de Noël avec ses chalets gourmands et ses places illuminées.

* Lens : marché de Noël, Musée Louvre-Lens et son parc

Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre. Soirée dansante.

Voyage : Nuit du retour dans une ville étape.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1875 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27

GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge



Noël au Puy du Fou

NOUVEAU

SITUATION

Séjour à **Les Herbiers** dans le département de la Vendée. Le gîte est situé sur une ferme en activité.

Hébergement dans un gîte. Chambres de 2 à 3 lits avec douches, lavabos et wc. Salle d'activités, télévision.

Séjour en pension complète

Une participation est demandée à la mise et à la desserte de la table.

PROGRAMME

* **Grand Parc du Puy du Fou** (2 journées) : Au détour des villages parés de décorations étincelantes et ornés de milliers de sapins géants, parcourez les allées aux senteurs de marrons grillés et laissez-vous porter par la féerie d'animations traditionnelles. Suivez l'immense cortège de Noël, guidé par son escorte de chevaux, illuminant à la tombée de la nuit, la forêt légendaire du Puy du Fou.

Visites :

- * Ville de Pouzauges et Mallièvre, petites cités de caractère,
- * Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre. Soirée dansante.
- * Soirées à thèmes (dansante, jeux de cartes, pétanque...).

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1975 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27



GROUPE

10 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Nouvel an à Saint Malo

SITUATION

Accueil dans le département d'Ille et Vilaine, à **St Malo**, dans un quartier résidentiel, situé à 200 m de la plage et 2,5 km de la cité corsaire.
Hébergement dans un centre de vacances, au 1^{er} étage et en chambres de 2 à 3 lits, toutes avec sanitaires complets (douches et WC).
Salle de restauration : à l'étage. RDC : Salle d'activités, télévision et tennis de table à disposition.
Séjour en pension complète. Une aide pour desservir.

PROGRAMME

Visites :

- * St Malo et ses remparts
- * Balades à pied au bord de la mer située à 150 m
- * Dinard (ses nombreuses villas et sentiers côtiers)
- * La cité d'Alet (le mémorial 39/45, le chemin de Ronde, le fort d'Alet...)
- * Cancale (le port, cœur animé de la ville avec ses quais, la vue sur la baie)

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27

GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge



Nouvel an au pays des Châteaux

SITUATION

Situé au cœur de la Sologne, sur la route des Châteaux de la Loire, séjour dans le village de **Nouan le Fuzelier**. Commune située dans le département du Loir-et-Cher à 40 km au sud d'Orléans.

Hébergement en chambres de 2 personnes à l'étage avec sanitaires complets (douche, lavabo et wc).

Grand parc forestier + lac.

Centre intergénérationnel (aile hôtelière, aile maison de retraite)

Séjour en pension complète

PROGRAMME

- * **Visite du château de Chenonceau** (1 journée) : site exceptionnel par sa conception originale, Chenonceau est un joyau des monuments historiques français
- * Découverte du parc de Chambord : sur plus de 5 000 ha se mêlent bosquets, landes et animaux sauvages
- * Romorantin (centre ville)
- * Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.
- * Soirées à thèmes (dansante, jeux de cartes, pétanque...)

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27



GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Nouvel an au Puy du Fou

NOUVEAU

SITUATION

Séjour à **Cerizay**, ville située à 15 km de Bressuire et à 35 km de Cholet. Hébergement dans la résidence du Château, niché sur une petite colline et bordé d'un étang, au cœur d'un parc boisé de 7 ha, à 40 km de Pornic, dans des chambres de 2 à 5 lits, au 1^{er} étage avec salle de bains privative. Salle d'Activités et salle de télévision sur le site.

Séjour en pension complète. Une participation est demandée à la mise et à la desserte de la table.



PROGRAMME

* **Grand Parc du Puy du Fou** (2 journées) : Au détour des villages parés de décorations étincelantes et ornés de milliers de sapins géants, parcourez les allées aux senteurs de marrons grillés et laissez-vous porter par la féerie d'animations traditionnelles. Suivez l'immense cortège de Noël, guidé par son escorte de chevaux, illuminant à la tombée de la nuit, la forêt légendaire du Puy du Fou.

Visites :

* **Ville de Saumur** : un sapin de plus de 10 mètres est installé en plein cœur de ville, les plus beaux monuments de Saumur sont illuminés, de magnifiques décorations en bois s'exposent en ville...

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.

PRIX TTC

1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27



GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Nouvel an sur les côtes Bretonnes

SITUATION

Entre Monts d'Arrée et Île de Batz, entre dunes sableuses et bois, landes et rochers, le pays du Léon déploie ses merveilles naturelles. Accueil dans une auberge de jeunesse toute neuve, située dans le centre-ville de **Saint Martin des Champs** sur un terrain boisé de 2800 m².

Hébergement en chambres de 5 lits (superposés) au 1^{er} étage avec lavabos, sanitaires sur le palier. Cohabitation avec des touristes.

Séjour en pension complète

PROGRAMME

- * Morlaix (Viaduc, ruelles de la ville et église...)
- * Le Phare de l'Île de Batz (198 marches avec vue panoramique)
- * Carantec (visite guidée de la ville...), Île Callot

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27

GROUPE

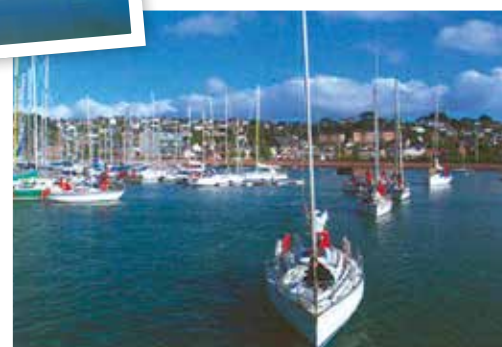
7 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 1 accompagnateur

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge



Poitiers / Futuroscope

SITUATION

Séjour à **Saint Cyr** dans le département de la Vienne. Ville située à 20 km de Poitiers. Hébergement dans une base de loisirs de 300 hectares avec un lac de 80 hectares. Chambres de 3 lits, douches et WC. Salle d'activités à disposition du groupe. **Séjour en pension complète**

PROGRAMME

- * **Ville de Poitiers : (2 journées)** la ville aux 5 orgues, balade en calèche jusqu'au Parc de Blossac, Jardin des Plantes. Marché de Noël avec ses 30 chalets. Attractions et manèges au cœur du centre-ville...
- * **Futuroscope : (1 journée)** les attractions sont basées sur le multimédia, les techniques cinématographiques, audiovisuelles et robotiques du futur.

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27

 **futuroscope**



GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Spectacle Shen Yun La Baule

NOUVEAU

SITUATION

Séjour au **Pouliguen**, village de bord de mer, situé entre La Baule et le Croisic, sur la presqu'île de Guérande. Au cœur d'un parc clos de 6000 m², le centre de vacances est implanté à 200 m de la plage et à 300 m du port de pêche.

Hébergement dans un centre de vacances, au cœur de la ville dans des chambres de 2 à 3 lits au 1^{er} étage avec sanitaire complet.

Cohabitation avec des enfants.

Séjour en pension complète

PROGRAMME

* **Spectacle SHEN YUN à Nantes** (1 soirée) : Avec ses danses ethniques et classiques chinoises, ses histoires mêlant humour et sagesse, SHEN YUN redonne vie à l'Art Ancstral inspiré de la Chine. Si vous aimez les costumes éclatants, la belle musique, les techniques de danse de haute voltige, les histoires touchantes et les légendes passionnantes, ce spectacle est pour vous.

* **Le Pouliguen** (petit port de pêche, son marché)

* Ville fortifiée de **Guérande** et ses marais salants.

Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1875 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27



GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Villages illuminés en Normandie

SITUATION

Accueil dans le département de l'Orne, à **Mantilly** (capitale du Poiré), en plein cœur de la Normandie et du Bocage.

Hébergement situé à 30 km de Bagnoles de l'Orne et 60 km du Mont St Michel, dans une ancienne ferme entièrement restaurée aux normes ERP, avec un parc de 3 ha de terrain. Chambres de 2 à 3 lits avec douches, lavabos et WC à l'étage, dont 1 chambre RDC. Salle d'activités, télévision.

Séjour en pension complète : petits-déjeuners et tâches ménagères à la charge du groupe.

PROGRAMME

Villages illuminés en Normandie : Le bocage normand se pare de ses plus beaux habits de lumière : St Mars d'Egrenne, Céaucé, Beauchêne, Mantilly...

Visites : Sortie nature dans le parc naturel régional Normandie-Maine. Visite de la cité médiévale de Domfront (Château fort...)

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27



GROUPE

10 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Zoo de Beauval Aquarium de Touraine

SITUATION

Séjour à **Romorantin-Lanthenay** capitale de la Sologne. Ville de 17 000 hab. du département du Loir et Cher et la région Centre-Val de Loire.

Hébergement dans un centre de vacances en chambre de 2 personnes avec sanitaires complets (wc et douche).

Séjour en pension complète

PROGRAMME

- * **Zoo de Beauval** (1 journée) : classé n° 1 des zoos de France et figurant parmi les plus beaux parcs zoologiques du monde, il présente la plus grande diversité animale de France : près de 6 000 animaux dont deux pandas géants, uniques en France !
- * **Aquarium de Touraine** (1 journée) : plus grand aquarium d'eau douce de France. Le parcours présente 3 écosystèmes différents, abritant 5 000 animaux de 360 espèces différentes.

Visite :

- * Romorantin (centre ville)

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27



GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge



**Séjours
à la montagne**

Balades en chiens de traîneau

SITUATION

Séjour en Haute-Savoie, c'est au cœur d'un site grandiose, que la station-village de **la Chapelle d'Abondance** vous ouvre toute la magie de sa vallée. Le centre de vacances se situe au cœur du village de la Chapelle d'Abondance et à 300 m du pied des pistes. Hébergement dans un centre vacances, en chambres de 2 à 5 lits avec douches et lavabos. Salle d'activité à disposition du groupe. Cohabitation avec le groupe « Visites de Fermes en Haute-Savoie ». **Séjour en pension complète**

PROGRAMME

- * Une visite guidée et animée avec présentation des chiens, découverte du mode de vie d'une meute, du matériel et des attelages.
- * Deux baptêmes en chiens de traîneau : assis dans un traîneau, tiré par des chiens esquimaux du Groenland, découvrez le plaisir de la glisse dans une ambiance du Grand Nord.

Visite : Evian (ville et son fabuleux village des Flottins, sculptures en bois flotté)

Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.

TRANSPORT

Nuit à l'hôtel aller/retour, arrivée sur le séjour le 24/12, départ du séjour le 01/01 matin.

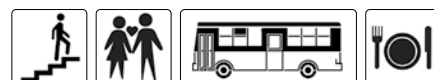


PRIX TTC
1875 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27

GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- L'activité « chiens de traîneau »
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Hôtel aux Contamines Montjoie

SKI ALPIN
uniquement



SITUATION

Séjour en Haute-Savoie, aux **Contamines Montjoie**, village typique savoyard, au cœur d'une vallée où nature et traditions sont restées intactes. Le village est situé à environ 20 km de Megève et 8 km de St Gervais les Bains. Situé à 10 min à pied du village et face au glacier des Dômes de Miages, l'hôtel-restaurant « La Gélinothe », grand chalet de montagne vous séduira par sa vue imprenable et vous charmera par son calme et son accueil chaleureux.

Hébergement en chambres de 2 à 4 personnes avec sanitaires complets. Jeux et télévision à disposition des vacanciers.

Séjour en pension complète

Cohabitation avec le groupe « Snake-gliss et raquettes ».

PROGRAMME

L'activité principale de ce séjour sera la pratique du ski alpin aux Contamines Montjoie. Des cours de ski, à raison de 2 heures par jour, pendant 5 jours, seront donnés par des moniteurs diplômés.

Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.

Conseils :

- Prendre un sac à dos pour le pique-nique
- des chaussettes de ski
- des après-ski
- des lunettes de soleil
- des sous-pulls

TRANSPORT

Nuit à l'hôtel aller/retour, arrivée sur le séjour le 24/12, départ du séjour le 01/01 matin.



PRIX TTC
1995 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27

GROUPE : 7 vacanciers

+ 1 coordinateur + 1 accompagnateur

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- L'activité « ski » : les cours avec un moniteur
- Le matériel (ski et chaussures) est fourni
- **Les remontées mécaniques, soit 250 € pour un forfait 6 jours ski alpin sont comprises dans le tarif**
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- **Prévoir une photo d'identité**
- L'assurance rapatriement sur les pistes
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Snake-Gliss et raquettes

NOUVEAU

SITUATION

Séjour en Haute-Savoie, aux **Contamines Montjoie**, village typique savoyard, au cœur d'une vallée où nature et traditions sont restées intactes. Le village est situé à environ 20 km de Megève et 8 km de St Gervais les Bains. Situé à 10 min à pied du village et face au glacier des Dômes de Miages, l'hôtel-restaurant « La Gélinothe », grand chalet de montagne vous séduira par sa vue imprenable et vous charmera par son calme et son accueil chaleureux.

Hébergement en chambres de 2 à 4 personnes avec sanitaires complets. Jeux et télévision à disposition des vacanciers.

Séjour en pension complète

Cohabitation avec le groupe ski « Hôtel aux Contamines »

PROGRAMME

- * **Snake Gliss** (2 sorties) : Piloté par un guide, le serpent désarticulé, enchaîne des virages pour offrir à ses passagers fous rires et montées d'adrénaline.
- * **Raquettes** (2 sorties) avec un guide seront proposées dans des espaces sauvages et préservés.

Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.

TRANSPORT

Nuit à l'hôtel aller/retour, arrivée sur le séjour le 24/12, départ du séjour le 01/01 matin.

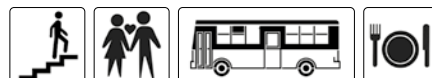


PRIX TTC
1900 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27

GROUPE

- 7 vacanciers
- + 1 coordinateur
- + 1 accompagnateur

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Visites de fermes en Haute Savoie

SITUATION

Séjour en Haute-Savoie, c'est au cœur d'un site grandiose, que la station-village de **la Chapelle d'Abondance** vous ouvre toute la magie de sa vallée. Le Centre de Vacances se situe au cœur du village de la Chapelle d'Abondance et à 300 m du pied des pistes. Hébergement dans un centre Vacances, en chambres de 2 à 5 lits avec douches et lavabos. Salle d'activité à disposition du groupe. Cohabitation avec le groupe « Chiens de traîneau »

Séjour en pension complète

PROGRAMME

- * Chèvrerie des Thoules : la chèvre et la fabrication de son fromage : donner à manger, traire une chèvre, dégustation des fromages, jeux pédagogiques
- * Chalet d'alpage et découverte de la fabrication artisanale de fromage fermier et dégustation.

Visite : Evian (ville et son fabuleux village des Flottins, sculptures en bois flotté)

Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.

TRANSPORT

Nuit à l'hôtel aller/retour,
arrivée sur le séjour le 24/12,
départ du séjour le 01/01 matin.

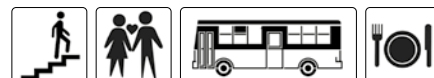


PRIX TTC
1875 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27

GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- L'activité « visites de chèvres »
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

**Paris,
ses illuminations
et l'Étranger**

Château de Versailles / Spectacle de magie Lumières en Seine / Paris

NOUVEAU

SITUATION

Séjour à **Saint Prix** dans le département du Val d'Oise, ville située à environ 25 km au nord de Paris.

Le centre de vacances est entouré de son parc et bordé par la forêt de Montmorency. Hébergement en chambres de 2 à 3 lits avec douche et sanitaire. Salle d'activités à la disposition du groupe.

Séjour en pension complète.



PROGRAMME

- * **Château de Versailles** : Visite de son célèbre château, la somptueuse et célèbre galerie des glaces. Profitez des magnifiques jardins.
- * **Madison Show** : Spectacle de magie interactif sur une péniche avec un thème musical.
- * **Lumières en Seine** : Au cœur du Domaine national de St Cloud, le parcours illuminé, musical et immersif d'environ 2 km au cours duquel vous traverserez des animations lumineuses dans un décor magique, les jeux de lumière transforment chaque soir en une promenade nocturne poétique qui sublime la magie de Noël.
- * **Visite de Paris** : 1 journée sera consacrée à la visite des monuments illuminés (la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, les Champs Elysées, la Butte Montmartre, Quartier Latin...).
- * Balades dans les nombreux marchés de Noël avec possibilité d'achat de produits artisanaux.

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.

PRIX TTC

1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27

GROUPE

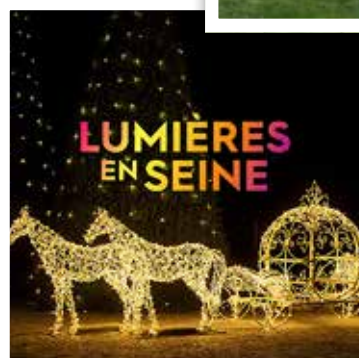
14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge



Comédie musicale : Shrek Spectacle de magie / Paris

NOUVEAU
SPECTACLE

SITUATION

Séjour à **La Rochette** dans le département de Seine et Marne en lisière de la forêt de Fontainebleau, située à 3 km de Melun, et à 55 km de Paris. Séjour dans un centre de vacances dans un parc de 10 hectares. Hébergement dans des chambres de 2 et 4 lits (dont 1 superposé) toutes équipées de salle de bain complète (lavabo-douche et WC).

Salle d'activités à la disposition du groupe. Cohabitation avec le groupe « Thoiry Lumières sauvages / Spectacle de magie / Paris ».

Séjour en pension complète

PROGRAMME

- * **SHREK le Musical** : A l'occasion de son 25^e anniversaire, Shrek débarque à Paris, le plus célèbre des ogres devient le héros d'une comédie musicale familiale qui entraîne petits et grands dans un univers désopilant, pop rock, soul et funky.
- * **Madison Show** : Spectacle de magie interactif sur une péniche avec un thème musical.
- * **Visite de Paris** : 2 journées seront consacrées à la visite des monuments illuminés (la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, les Champs Élysées, la Butte Montmartre, Quartier Latin...). Flâneries dans les rues commerçantes et arrêts devant les nombreuses vitrines décorées et animées. Balades dans les nombreux marchés de Noël avec possibilité d'achat de produits artisanaux.

Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1875 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27



GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Comédie musicale : Inferno Spectacle de magie / Paris

NOUVEAU
SPECTACLE

SITUATION

Séjour à **Mandres les Roses** dans le département du Val de Marne et à 25 km de Paris. Séjour dans un centre de vacances en chambres de 2 à 5 lits (dont 1 superposé) équipées de toilette avec douche. Salle d'activités à la disposition du groupe. Cohabitation avec le groupe « Disney / Spectacle de magie / Paris »
Séjour en pension complète



PROGRAMME

- * **Inferno, la dernière nuit du disco** : Une comédie musicale avec les plus grands tubes disco funk. Carmen, reine des nuits sulfureuses, accueille tous les soirs des centaines de personnes triées sur le volet dans son club l'INFERNO, temple de la fête. Bianca, une jeune danseuse à l'avenir brillant pénètre dans cet univers qui lui est inconnu et qui va changer sa vie. Dans un tourbillon de danse et de musique live, venez découvrir une histoire de famille, de pouvoir et de vengeance.
- * **Madison Show** : Spectacle de magie interactif sur une péniche avec un thème musical.
- * **Visite de Paris** : 1 journée sera consacrée à la visite des monuments illuminés (la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, les Champs Elysées, vitrines de magasins...) et balades dans les nombreux marchés de Noël avec possibilité d'achat de produits artisanaux.

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.

PRIX TTC

1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27

GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge



Disney / Spectacle de magie / Paris

SITUATION

Séjour à **Mandres les Roses** dans le département du Val de Marne et à 25 km de Paris. Séjour dans un centre de vacances en chambres de 2 à 5 lits (dont 1 superposé) équipées de toilette avec douche.

Salle d'activités à la disposition du groupe. **Séjour en pension complète**

Cohabitation avec le groupe « Inferno/Spectacle de Magie/Paris.



PROGRAMME

* **Parc de Disneyland** : une journée sera consacrée à la visite du parc. La grande parade et tous les manèges : le train de la mine, Mickey et Minnie, et tous les contes de fées, Indiana Jones... **Afin de bénéficier de pass d'accès prioritaires aux attractions, nous recommandons aux vacanciers d'avoir en leur possession la copie de la carte d'invalidité.**

* **Madison Show** : Spectacle de magie interactif sur une péniche avec un thème musical.

* **Visite de Paris** : 1 journée sera consacrée à la visite des monuments illuminés (la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, les Champs Elysées, vitrines de magasins...). Balades dans les nombreux marchés de Noël avec possibilité d'achat de produits artisanaux.

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.

PRIX TTC

1180 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27

GROUPE

14 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 2 accompagnateurs

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge



Thoiry Lumières sauvages Spectacle de magie / Paris

SITUATION

Séjour à **La Rochette** dans le département de Seine et Marne en lisière de la forêt de Fontainebleau, située à 3 km de Melun, et à 55 km de Paris. Séjour dans un centre de vacances dans un parc de 10 hectares. Hébergement dans des chambres de 2 et 4 lits (dont 1 superposé) toutes équipées de salle de bain complète (lavabo-douche et WC).

Salle d'activités à la disposition du groupe. Cohabitation avec le groupe « Comédie musicale : Shrek / Spectacle de magie / Paris ».

Séjour en pension complète

PROGRAMME

- * **Thoiry Lumières Sauvages** est devenu incontournable et s'impose comme le plus grand événement lumineux d'Île-de-France. Le parc dévoile un nouveau parcours féerique de près de 2 km de sculptures lumineuses dans le parc à pied. Ces 2 500 lanternes s'illuminent pour offrir une expérience immersive sur près de 6 hectares de jardins botaniques.
- * **Madison Show** : Spectacle de magie interactif sur une péniche avec un thème musical.
- * **Visite de Paris** : 1 journée sera consacrée à la visite des monuments illuminés (la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, les Champs Élysées, la Butte Montmartre, Quartier Latin...). Balades dans les nombreux marchés de Noël avec possibilité d'achat de produits artisanaux.

Préparation du réveillon de la St Sylvestre. Soirée dansante.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.



PRIX TTC
1180 €

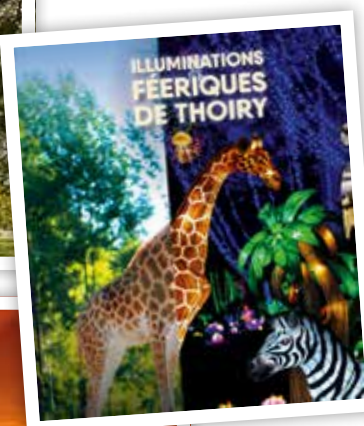
Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 27/12/26 au 02/01/27



GROUPE

7 vacanciers
+ 1 coordinateur
+ 1 accompagnateur

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge

Noël en BELGIQUE

SITUATION

Séjour à **Aalst** (Alost) dans un hôtel*** au cœur de la Flandre Orientale et à 30 km du Centre de Bruxelles. Grande Ville avec son Beffroi et sa gare SNCB. Chambre de 2 à 3 personnes dotées d'une salle de bain avec baignoire. Cohabitation avec des touristes

Séjour en pension complète. Tous les repas seront pris à l'extérieur de l'hôtel.

PROGRAMME

- * Visite de **Bruxelles** : Le Manneken Piss, le Belgian Beer World, le parc cinquantenaire, Choco Story (musée du chocolat).
- * **Marché de Noël** sur La Grand-Place. C'est le cœur des plaisirs d'hiver. C'est l'endroit où le sapin de Noël et la crèche sont installés, il y a même des moutons et des ânes. Spectacle de son et lumière : les façades des bâtiments historiques sont illuminées de multiples couleurs.
- * **Bruges** jolie ville médiévale, surnommée la Venise du Nord pour ses canaux : visite du centre historique, traversée du pittoresque pont de Bonifacius, découverte de la place du marché.
- * **Gand**, le cœur historique de la Flandre. Visite du Beffroi (inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO), il offre une vue panoramique sur la ville. Le groupe pourra flâner sur les Graslei et la Korenlei, ces quais constituent le cœur du centre historique avec ses sublimes façades colorées.

Préparation des réveillons de Noël et de la St Sylvestre.

NB : Les conditions météorologiques (gel, neige...) peuvent modifier le thème du séjour.

TRANSPORT

Nuit à l'hôtel aller/retour, arrivée sur le séjour le 24/12, départ du séjour le 01/01 matin.



PRIX TTC
1950 €

Autonomie (voir p. 6)



Particularités (voir p. 6)



Du 23/12/26 au 02/01/27

OBLIGATOIRE :

- Carte Nationale d'Identité originale OU passeport
- Munissez-vous de la copie de votre carte d'invalidité
- Demander une Carte Européenne d'Assurance Maladie à votre organisme de Sécurité Sociale au moins 1 mois avant le départ
- Devise : Euro

GROUPE : 7 vacanciers

+ 1 coordinateur + 1 accompagnateur

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- L'hébergement (les draps sont fournis) et la pension complète
- L'encadrement
- Les activités
- Les visites et les excursions proposées

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le transport d'approche avant et après le séjour (voir p. 4 et 5)
- Le montant de l'assurance annulation (+5 % du prix du séjour) (voir p. 8)
- L'argent de poche (les dépenses personnelles, les appels téléphoniques)
- Les frais de lavage du linge



Conditions générales de vente

Article R 211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R 211-3-1

Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R 211-4

Le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
- 3° Les prestations de restauration proposées;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, L211-10 et R. 211-11;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R 211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R 211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
- 5° Les prestations de restauration proposées;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés;

- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour;
- 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4;
- 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R 211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R 211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R 211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R 211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R 211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4. »
Escompte pour règlement anticipé : 0 %

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

Fiche d'inscription individuelle

NOUVEL HORIZON • 22 Aux Quatre Vents • 35133 JAVENÉ
Tél. 02 99 95 31 80 • E-mail : contact@nouvel-horizon.fr

À photocopier
en cas
de besoin

VACANCIER

Nom / prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél.

Sexe : F ☐ H ☐

Si inscription en couple : Nom/Prénom de la personne :

Assurance responsabilité civile – N° contrat et assureur :

Carte nationale d'identité N° : Date de validité :

ESAT - FOYER – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT – TUTEUR – PARENT demandant l'inscription

Nom / prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél.

Numéro d'astreinte :

Adresse mail pour l'envoi des documents administratifs :

TUTEUR

Nom : Adresse :

Code postal : Ville : Tél.

Adresse mail pour l'envoi de la facture :

Nom / prénom de la personne autorisée à lui rendre visite pendant le séjour :

SÉJOUR choisi avec N° de page

1^{er} choix : Dates :

2^e choix : Dates :

TRANSPORT assuré par Nouvel Horizon avec coût supplémentaire OUI ☐ NON ☐

Zone A (+ 160 €) : voir page 5

Transport de la ville la plus proche de votre domicile jusqu'à notre siège social

Assurance annulation (5 % du prix du séjour) OUI ☐ NON ☐

(Facultative pour les séjours en France – Obligatoire pour les séjours à l'étranger)

Soins infirmiers : nous n'assurons plus le suivi infirmier lors des séjours : voir page 7.

Vous avez 15 jours pour nous retourner le dossier complet soit par courrier soit par mail : contact@nouvel-horizon.fr

Les fiches sont téléchargeables sur le site : www.nouvel-horizon.fr

- La fiche d'inscription individuelle
- La fiche de renseignements individuelle
- Un chèque ou virement de 400 € par semaine réservée + Assurance Annulation (soit 5 %)
- Copie de la pièce d'identité Recto/Verso.
- Copie de votre Carte Mobilité Inclusion (CMI)

À réception du dossier complet, nous vous adresserons une facture de séjour touristique qui tiendra lieu de confirmation définitive.

Coordonnées Bancaires :

Domiciliation Bancaire : BNP PARIBAS FOUGERES – RIB : 30004-00247-00010004652-13
IBAN : FR76 3000 4002 4700 0100 0465 213 - BIC : BNPAFRPP

Conditions particulières de vente

Article 1 – Prix

Les prix indiqués dans cette brochure ont été établis sur les informations connues au 1^{er} janvier de l'année en cours. Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans les programmes. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si, en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Les prix comprennent :

- les frais d'organisation, gestion...
- le transport sur le lieu de vacances et durant le séjour
- l'hébergement et la pension complète
- l'encadrement
- les visites et excursions proposées dans notre brochure : les conditions météorologique (pluie, vent, orage...) peuvent modifier le thème de certains séjours.

Seuls restent à la charge du client, **l'argent de poche, les frais de lavage du linge, le montant de l'assurance annulation.**

Article 2 – Acompte et paiement du solde

Sauf disposition contraire des conditions particulières, l'agent de voyages vendeur reçoit du client au moment de la réservation la somme de 400 € par semaines réservées. Le paiement du solde du prix du voyage doit être effectué un mois avant le départ. Cependant, un échelonnement des paiements pourra être étudié (en faire la demande par écrit). Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Des frais d'annulation seront alors retenus conformément à l'article 3 de nos conditions de vente.

Article 3 – Frais d'annulation

(sous conditions d'avoir souscrit l'assurance annulation)

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra après déduction faite des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ.

Si assurance annulation souscrite et fourniture de justificatif par courriel ou courrier postal :

- 100 €/semaine de franchise seront conservés pour les séjours en France.
- 200 €/semaine de franchise seront conservés pour les séjours à l'Étranger.

Si assurance annulation non souscrite :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : acomptes retenus.
- De 30 jours à 8 jours avant le début du séjour : 75 % du séjour sont retenus.
- Moins de 7 jours avant le début du séjour : 100 % du séjour sont retenus.

Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation de départ, de même s'il ne peut présenter les documents de police et de santé exigés pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité, etc.). Les réclamations éventuelles devront être faites par écrit dans un délai d'un mois après la fin du séjour. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

NOUVEL HORIZON ne peut être tenu pour responsable d'un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non-présentation du passager au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Article 4 - Transports

a) **Pour les transports aériens** : les appareils utilisés sont affrétés auprès de diverses compagnies aériennes. Tout retard ou

modification qui pourrait intervenir ne saurait entraîner aucune indemnisation à quel titre que ce soit.

b) **Formule avion** : dans le cas où nos voyages utilisent des transports aériens, particulièrement sur des vols charters, des perturbations d'horaires, indépendantes de notre volonté, peuvent intervenir à tout moment. Si, de ce fait, les nuits aller et retour, se trouvaient écourtées, aucun dédommagement ne pourrait être réclamé.

c) **Les convoyages et groupements** : afin d'assurer la prise en charge le plus proche de votre domicile et à la fois un temps de ramassage le plus court possible, nous sommes amenés à organiser des circuits de convoyages à l'aide de petits véhicules ou cars qui vous conduisent à des lieux de regroupements où vous êtes pris en charge par le véhicule assurant le voyage. La longueur de ces trajets est fonction de la dispersion de la clientèle pour une même destination. **Nous n'acceptons pas les certificats médicaux de personnes souhaitant être placées devant le véhicule.**

d) **Confort des autocars** : dans les formules autocar et autocar/avion, la partie circuit de nos voyages est effectuée au moyen de véhicules affrétés. Les trajets d'approche et les transferts peuvent, quant à eux, être effectués au moyen de véhicules d'une autre catégorie. Les autocars sont conduits par du personnel compétent, expérimenté et dévoué à votre service.

Article 5 – Assurance responsabilité civile

NOUVEL HORIZON, licence N° IM035.10.0017 organisateur, est obligatoirement couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle (compagnie des Mutuelles du Mans), qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des voyages par suite de carence ou défaillance de nos services.

L'attention des participants est toutefois attirée sur les variantes existant selon les pays quant aux garanties légales et réglementaires des hôteliers, des transporteurs et de tout autre prestataire de services. Ils sont, en conséquence, invités à consulter leur assureur pour toute ouverture complémentaire dont ils souhaiteraient bénéficier.

Article 6 – Informations générales

NOS SÉJOURS S'ADRESSENT UNIQUEMENT À DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL (TRAVAILLEURS OU ANCIENS TRAVAILLEURS ESAT) PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET NON UNE MALADIE MENTALE.

A) Aptitude au voyage

NOUVEL HORIZON se réserve le droit de renvoyer ou de déplacer un vacancier dans un séjour plus adapté – avec obligation de régler le coût supplémentaire – si, par son comportement, il mettrait en danger sa propre sécurité, celles des autres ou le bon déroulement du séjour. En cas de rupture du séjour suite à son comportement il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

B) Bagages

Les téléphones portables, bijoux, argent, appareils photos, objets de valeurs, appareils auditifs, appareils dentaires... sont sous votre entière responsabilité. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration pendant le séjour ou lors des transports. Le poids des bagages ne doit pas excéder 20 kg/personne. Toute possession d'armes (blanche, à feu) est strictement interdite.

C) Appels téléphoniques

Les personnes qui souhaitent être appelées par leur protégé doivent fournir le matériel nécessaire (téléphone portable, carte, argent) notre personnel ne fera que composer le numéro (en cas de besoin) afin que vous puissiez être joint(e).

Fiche de renseignements individuelle

NOUVEL HORIZON • 22 Aux Quatre Vents • 35133 JAVENÉ
Tél. 02 99 95 31 80 • E-mail : contact@nouvel-horizon.fr

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Portable :
Date de naissance :/...../..... N° SS :
Sexe : ☐ Femme ☐ Homme Taille : Poids (facultatif) :
Autonomie : ☐ Très bonne ☐ Bonne ☐ Moyenne ☐ Personne âgée

PHOTO OBLIGATOIRE
(numérique ou copie)

Ne pas agraffer
mais coller la photo

Séjour : Date : du au
Séjour : Date : du au

TRAITEMENT MÉDICAL

Une copie de l'ordonnance (moins d'1 mois) doit être jointe avec les piluliers dans la pochette jaune.
Si besoin d'une infirmière une copie devra être envoyée 1 mois avant les départs.

La personne suit-elle un traitement médical : ☐ Oui ☐ Non ☐ Contraception
Gère seule sa prise de traitement : ☐ Oui ☐ Non
Soins infirmiers pendant le séjour (voir catalogue page 7) : ☐ Oui ☐ Non

Rappel : leur mise en place est assurée par vos soins.

Nous fournissons sur demande les adresses des infirmiers et les lieux de séjours.

Fauteuil pour l'hébergement : ☐ Oui ☐ Non Fauteuil pour les sorties* : ☐ Oui ☐ Non
Déambulateur pour l'hébergement : ☐ Oui ☐ Non Déambulateur pour les sorties : ☐ Oui ☐ Non

*Fournir l'ordonnance pour la location du fauteuil (de confort)

VIE QUOTIDIENNE

Sorties seules autorisées : ☐ Oui ☐ Non Se repère seul : ☐ Oui ☐ Non
Rejoint seul(e) sa chambre : ☐ Oui ☐ Non Monte seul(e) les escaliers : ☐ Oui ☐ Non
Monte seul(e) dans le minibus* : ☐ Oui ☐ Non Tendance à se perdre : ☐ Oui ☐ Non
Tendance à fuguer : ☐ Oui ☐ Non Peut se mettre en danger : ☐ Oui ☐ Non
Se met à l'écart lors des sorties : ☐ Oui ☐ Non Gère son budget seul : ☐ Oui ☐ Non
Peut rester seul à l'hébergement si refus de faire la sortie : ☐ Oui ☐ Non

*Pour rappel, les vacanciers montent seuls à l'arrière du minibus.

TOILETTE - HABILLEMENT

Change seul(e) ses vêtements : ☐ Oui ☐ Non
Coordonne ses vêtements en fonction du temps : ☐ Oui ☐ Non
S'habille seul(e) : ☐ Oui ☐ Non Perd ses vêtements facilement : ☐ Oui ☐ Non
Personne énurétique : ☐ Oui ☐ Non Personne encoprétique : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, prévoir une alèse + protection Gère seul(e) son change (protection ou sous-vêtement) : ☐ Oui ☐ Non
Pour les femmes réglées, savent-elles gérer le change : ☐ Oui ☐ Non
Aide à la douche* : ☐ À surveiller ☐ À solliciter ☐ Non Aide au rasage : ☐ Oui ☐ Non

*Nous n'assurons pas les soins de nursing (toilette complète).

RÉGIME ALIMENTAIRE

Prend du café : ☐ Oui ☐ Non Quantité :/jour
Alcool autorisé : ☐ Oui ☐ Non Repas mixé : ☐ Oui ☐ Non
Régime alimentaire : ☐ Oui ☐ Non Risques de fausses routes : ☐ Oui ☐ Non
Si oui (le régime sans gluten n'est pas pris en compte), précisez :
(En cas de régime alimentaire, joindre l'ordonnance du protocole médical. Nous ne pouvons pas garantir le respect total de celui-ci)
Allergie(s) alimentaire : ☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez :

TROUBLES DIVERS

Lunettes : ☐ Oui ☐ Non Allergie : ☐ Oui ☐ Non
 Aveugle : ☐ Oui ☐ Non Précisez :
 Malvoyant : ☐ Oui ☐ Non Épilepsie : ☐ Oui ☐ Non
 Trouble de la parole : ☐ Oui ☐ Non Fréquence :
 Trouble de l'ouïe : ☐ Oui ☐ Non Asthme : ☐ Oui ☐ Non
 Appareil auditif : ☐ Oui ☐ Non Alcoolisme : ☐ Oui ☐ Non
 Appareil dentaire : ☐ Oui ☐ Non Cardiopathie : ☐ Oui ☐ Non
 Bon marcheur : ☐ Oui ☐ Non Se fatigue rapidement : ☐ Oui ☐ Non

VIE SOCIALE

Vie en couple : ☐ Oui ☐ Non Avec : Nom/Prénom :
 Dorment dans la même chambre : ☐ Oui ☐ Non

Sommeil :

Fait la sieste : ☐ Oui ☐ Non Peut dormir dans un lit superposé ☐ Oui ☐ Non
 Se lève la nuit* : ☐ Oui ☐ Non **Il n'y a pas de veilleur de nuit.*

Manifestations agressives :

Agressivité physique : ☐ Oui ☐ Non Envers : ☐ Lui ☐ Les autres
 Agressivité verbale : ☐ Oui ☐ Non Envers : ☐ Lui ☐ Les autres
 Difficulté de socialisation : ☐ Oui ☐ Non

Comportement social inadapté (manger dans l'assiette des autres, salir les locaux, faire du bruit la nuit...) ☐ Oui ☐ Non
 Antécédents d'attouchements ou d'agressions ou d'exhibitions sexuelles... ☐ Oui ☐ Non

Attention, nous vous rappelons que les personnes vivent dans un groupe en collectivité, ce qui entraîne des respects d'horaires et de participation à des activités. Si non respect, un rapatriement sera envisagé aux frais du majeur protégé.

Aptitudes mentales ou physiques :

Activités ou sport déconseillés : ☐ Oui ☐ Non
 Sait lire : ☐ Oui ☐ Non Sait écrire : ☐ Oui ☐ Non ☐ Avec modèle
 Tabac : ☐ Oui ☐ Non Fréquence : Géré par l'équipe : ☐ Oui ☐ Non
 Agressif si manque de cigarettes : ☐ Oui ☐ Non *Prévoir argent de poche en conséquence.*
 Baignade autorisée : ☐ Oui ☐ Non Sait nager : ☐ Oui ☐ Non
 Souhaite faire un cahier des activités faites pendant le séjour : ☐ Oui ☐ Non

SYNTHÈSE

**Vous pouvez mettre sous pli des instructions pour le personnel médical : (docteur, infirmier...).*

Si cette fiche n'est pas conforme à la personne, un rapatriement sera envisagé aux frais du majeur protégé.
Vous pouvez également mettre plus d'informations sur une feuille à part.

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE (OBLIGATOIRE)

MÉDECIN TRAITANT

Nom/Prénom/Foyer :
 Adresse :
 CP/Ville :
 Tél. : Portable :

Nom :
 Adresse :
 CP/Ville :
 Tél. :

Je soussigné agissant en qualité de référent de la personne nommée ci-dessus,
 déclare sincères et véritables les informations indiquées sur cette fiche.

Fait à : le :

Apposer la mention « lu et approuvé » et signature



NOUVEL HORIZON

22 Aux Quatre Vents - 35133 JAVENÉ - Tél. 02 99 95 31 80
contact@nouvel-horizon.fr • Site : www.nouvel-horizon.fr

SAS au capital de 10 000 € - RCS Rennes B 409 901 022 - SIRET 409 901 022 00023 - APE 7912 Z
Licence n° IM035.10.0017 - Agrément Vacances Adaptées Organisées n° AGR. 035-2023-001

Assurance : GENERALI n°AU987550 - Garant : APS - 15 avenue Carnot - 75017 PARIS
TVA Intracommunautaire n° FR 314099010-22